

PARTIE II.—AIDE ET RÉGIE GOUVERNEMENTALES RELATIVES AU COMMERCE INTÉRIEUR

Section 1.—Réglementation relative à la distribution et au commerce, 1947-1948*

En raison d'une production domestique accrue et d'importations plus volumineuses, les disponibilités s'améliorent sensiblement en 1947 bien que certaines pénuries plus ou moins graves persistent encore. Une situation ouvrière moins tendue et des stocks plus considérables de matières premières tant domestiques qu'importées se reflètent dans une expansion marquée de la production dans plusieurs domaines. Dans les domaines importants des métaux, des biens durables, des matériaux de construction, des produits de la pâte de bois et du papier et des textiles, l'activité est intense et la production de certains articles atteint un niveau sans précédent. Les stocks de certaines denrées importantes comme l'acier, la machinerie agricole, les biens durables et les textiles (particulièrement les cotonnades) sont encore augmentés par des importations plus volumineuses. La production agricole, contrairement à la tendance générale de la production domestique, fléchit quelque peu en dépit d'augmentations dans certains domaines. Les disponibilités d'huiles et de graisses s'améliorent légèrement à la suite d'importations plus élevées mais demeurent tout de même insuffisantes puisqu'il faut maintenir les restrictions sur les contingentements dans la consommation industrielle. Les stocks d'étain se sont également améliorés quelque peu vers la fin de l'année, mais comme l'étain fait encore l'objet d'une répartition internationale, la réglementation a été maintenue afin de sauvegarder les emplois essentiels de ce métal; on a conservé aussi les restrictions sur la fabrication et l'emploi des récipients de métal.

A l'exception de ces réglementations et de quelques autres qui ont été gardées dans certains cas importants (spécialement dans le cas du bois d'œuvre et des produits agricoles) afin de protéger les besoins domestiques et d'empêcher les prix du marché canadien de se hisser au niveau de ceux des exportations, toutes les réglementations relatives aux disponibilités et à la distribution associées au programme de stabilisation d'après-guerre ont été abolies en 1947. La réglementation des exportations a été levée dans le cas d'un grand nombre de produits, généralement en même temps que l'abolition des prix maximums des denrées en question ou peu de temps après. Le rationnement des vivres prend fin avec la suppression du rationnement de la viande, du beurre, du lait évaporé et du sucre. Diverses restrictions dans le domaine des textiles et de la pâte de bois et du papier prennent également fin. La situation est étudiée en détail ci-après.

Programme de distribution équitable.—En vertu du programme initial relatif à la distribution des denrées devenues rares, les fabricants et les grossistes de ces denrées étaient tenus de répartir leurs stocks entre leurs clients selon leurs ventes à ces clients en 1941. Par la suite, certains produits ont été soustraits à ce programme, tandis que pour certains autres la distribution libre de 20 p. 100 des stocks courants était permise pourvu que des quantités raisonnables fussent mises à la disposition des anciens combattants. En janvier 1947, toutes les denrées encore assujéties au programme sont placées dans cette dernière catégorie. En

* Préparé par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. L'article traite des événements de 1947 et de la première moitié de 1948. Des renseignements sur la réglementation de la distribution et sur le rationnement depuis leur apparition durant la guerre sont donnés dans les *Annuaire*s de 1943-1944 (pp. 532-538), de 1945 (pp. 502-597), de 1946 (pp. 581-588), et de 1947 (pp. 792-798).